Province de Québec Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2023 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. André Champagne, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry, Marie Ouellette et Claudia Rioux, MM. Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 1-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 2-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 3-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 (2)

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procèsverbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (2) tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 4-2023

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de décembre 2022 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 décembre 2022, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de décembre 2022 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 décembre 2022 et les comptes à payer de décembre 2022 tel que

rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2022 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 décembre 2022 du chèque # 16013 au chèque # 16039 pour un montant total de 145 399,41\$
- Comptes payés en décembre 2022 par Accès D Affaires au montant de 31 699,46\$
- Comptes à payer de décembre 2022 du chèque # 16040 au chèque # 16102 pour un montant total de 104 509,32\$

Que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h34 à 19h43)

RÉSOLUTION No 5-2023

FRAIS D'ADHÉSION 2023 À LA COMAQ POUR MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie l'adhésion annuelle 2023 à la COMAQ de Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, au montant de 555,00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 6-2023

INSATISFACTION ENVERS LE RENDEMENT DONNÉ EN 2022 PAR LE SERVICE D'ÉVALUATION DE LA FQM

ATTENDU QUE la MRC de Joliette via un comité restreint formé par quelques directeurs généraux a recommandé un changement de fournisseur pour le service d'évaluation c'est-à-dire de quitter Évimbec, dont les bureaux sont situés sur le territoire de la MRC de Joliette, pour octroyer le contrat d'évaluation à la FQM;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas a toujours eu un excellent service de la part d'Évimbec et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le service d'évaluation de la FQM n'a pas rendu les services « tant valorisés » en 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas a déboursé en montant de 49 971,00\$ en 2022 pour obtenir quelques mises à jour au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE le rôle d'évaluation de Saint-Thomas en date du 16 janvier 2023 n'est pas à jour pour la taxation annuelle;

ATTENDU QUE la principale source de revenu pour une municipalité est son rôle d'évaluation;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas informe la MRC de Joliette de son mécontentement face aux services rendus en 2022 de la part de service d'évaluation de la FQM. La Municipalité s'attend en 2023 à

un rendement supérieur de la part du service d'évaluation de la FQM. Une copie de cette résolution sera envoyée au service d'évaluation de la FQM.

RÉSOLUTION No 7-2023

ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE

ATTENDU QUE la Municipalité possède un souffleur à neige depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE les réparations à faire sont trop importantes et dispendieuses;

ATTENDU QU'il est préférable d'acheter un nouveau souffleur à neige;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Kanatrac (Kubota) au montant de 7 100,00\$ plus taxes. La compagnie vent le souffleur à neige à 8 900,00\$ et achète le souffleur à neige de la Municipalité pour le montant de 1 800,00\$ donc montant net 7 100,00\$ à payer plus taxes. Le paiement de la facture se fera par le surplus libre non affecté.

RÉSOLUTION No 8-2023

FACTURE À PAYER À BLR EXCAVATION – REVITALISATION DES STATIONNEMENTS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Thomas paie le décompte no 3à BLR Excavation, pour la revitalisation des stationnements de la salle Saint-Joseph et de la clinique médicale, au montant de 3 543,63\$ taxes incluses. Ce décompte fut vérifié par Les Services EXP. Le paiement se fera conformément à la résolution #191-2022.

RÉSOLUTION No 9-2023

PAIEMENT DE LA FACTURE DE FQM ASSURANCES - ASSURANCES GÉNÉRALES 2023

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture de renouvellement des assurances à FQM Assurances au montant de 64 004.26\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 10-2023

PAIEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN À PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie les six (6) factures de PG solutions au montant total de 26 232.13\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 11-2023

PAIEMENT DE LA FACTURE ANNUELLE 2023 À LA FQM

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture dossier no 261027-00 concernant l'adhésion 2023 à la FQM au montant de 4 305.93\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 12-2023

RENOUVELER L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne en payant un montant de 642.42\$.

RÉSOLUTION No 13-2023

RENOUVELLEMENT À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2023 au montant de 632.36\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 14-2023

CONTRAT ANNUEL À LAVAGE DE VITRES BEAUDRY INC. POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par Mme Geneviève Rioux, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Lavage de vitres Beaudry soit une augmentation de 3% pour l'année 2023.

RÉSOLUTION No 15-2023

CONTRAT ANNUEL À MME FLÉCHANNE DUPUIS – ENTRETIEN DE LA MAIRIE POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle le contrat annuel 2023 avec Mme Fléchanne Dupuis pour l'entretien de la Mairie au montant forfaitaire de 110.00\$, plus taxes, par semaine.

RÉSOLUTION No 16-2023

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE LES SERVICES EXP POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG SUD

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M.Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Les Services EXP au montant de 11 400,00\$ plus taxes, pour la réfection d'une partie du Rang Sud.

RÉSOLUTION No 17-2023

DEMANDE DE MME GABRIELLE LACHAPELLE - COUCHES LAVABLES

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse un montant de 100,00\$ à Mme Gabrielle Lachapelle demeurant au 1235, rue Principale pour l'achat de couches lavables. La Municipalité a reçu une copie des factures et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 369-2016.

RÉSOLUTION No 18-2023

RÉSOLUTION D'APPUI AU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon les besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Claudia Rioux de soutenir le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par la **contribution financière annuelles de 500\$**, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs et de déléguer Madame Agnès Derouin pour participer au projet d'une charte contre l'intimidation des femmes en politique.

RÉSOLUTION No 19-2023

CONRAT ANNUEL À SERVICE DE MÉNAGE JM CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle le contrat annuel de Service de ménage JM du 16 janvier 2023 au 15 janvier 2024 pour l'entretien ménager du centre communautaire tel que spécifié dans le courriel de Service de ménage JM daté du 6 décembre 2022. La compagnie fournit la main-d'œuvre, tous les équipements ménagers, tous les produits ménagers nécessaires à l'exécution des travaux sauf le papier à main, le savon à main et les sacs à ordures. Madame Karine Marois,

directrice des loisirs, est autorisée à signer l'entente entre les deux (2) parties.

RÉSOLUTION No 20-2023

DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE Harnois Énergies demande la réservation de la patinoire dimanche le 5 février 2023 de 10h00 à 15h00 pour un tournoi de hockey familial pour les employés et leurs familles;

ATTENDU QUE la compagnie désire installer un chapiteau avec des chauffe-terrasses près de la patinoire;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise :

- La location de la patinoire au coût de 45\$/heure.
- Si la compagnie utilise des haut-parleurs ou autre pour la musique le niveau de bruit devrait être acceptable pour ne pas déranger le voisinage.
- L'installation d'un chapiteau avec des chauffe-terrasses près de la patinoire doit respecter toutes les lois et règlements.
- Fournir une preuve d'assurance

En plus, Harnois Énergies devra ajouter des toilettes chimiques, si nécessaire à leur frais et le terrain des loisirs devra rester accessible à la population.

RÉSOLUTION No 21-2023

JPS 2023

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 15 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussites éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6% à 78,3% et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand, de reconnaître la réussite éducative comme une **priorité** et un enjeu important pour le développement de notre

Municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux JPS 2023 afin que la Municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation. Et ce, en réalisant les actions suivantes :

- A. Afficher les couleurs et porter les messages de JPS 2023 par le biais de nos outils de communications (médias sociaux, journal municipal, panneau électronique, site Web, infolettre etc.);
- B. Nommer un délégué en matière de réussite éducative pour la prochaine année. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre municipalité, nous nommons Mme Karine Marois, directrice des loisirs à titre de délégué en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'il puisse agir comme ambassadeur en la matière:
- C. S'inscrire et planifier une activité ou un projet tels que :
 - Animation à la bibliothèque Jacqueline-Plante
 - Marques de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants:
 - Projet collaboratif avec les écoles de notre milieu;
 - Le maintien de la certification <u>OSER-JEUNES;</u>
- D. Relever le défi du jeudi PerséVERT le 16 février 2023. La Municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

RÉSOLUTION No 22-2023

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

-Audet, Janie	110,87\$
-Badache, Ilias	28,70\$
-Bazinet, Maryse	81,00\$
-Boucher, Julie	18,87\$
-Coulombe, Audrey	131,13\$
-Gagnon, Audrey	64,50\$
-Harnois, Stéphanie	130,20\$
-Houle, Geneviève	106,50\$
-Michaud, Christine	65,17\$

Total 736,94\$

CORRESPONDANCES

. . .

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20h04 à 20h09)

RÉSOLUTION No 23-2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacque Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h10.

M. André Champagne Mme Danielle Lambert B.A.A.

M. André Champagne Maire Mme Danielle Lambert B.A.A. Dir. générale et greffière-trésorière